



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(51) Int. Cl.³: A 47 C 23/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



⑫ FASCICULE DU BREVET A5

(11)

625 115

⑪ Numéro de la demande: 7293/79

⑬ Titulaire(s):
Valhaus Trust Reg., Vaduz (LI)

⑫ Date de dépôt: 09.08.1979

⑭ Inventeur(s):
Sylvain Nahum, Genève

⑯ Brevet délivré le: 15.09.1981

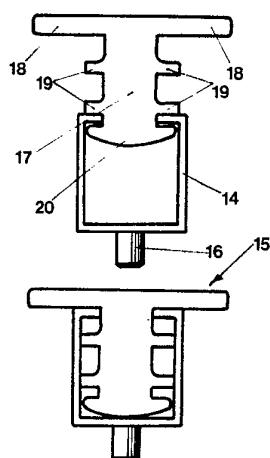
⑮ Mandataire:
Georges R. Charbonnier, Genève

⑮ Fascicule du brevet
publié le: 15.09.1981

⑯ Sommier pour lit.

⑰ Le sommier est formé d'un cadre et de traverses constituées de profilés (14) et de lattes élastiques (17 à 20) et supportées par les côtés longitudinaux du cadre. Les hauteurs des traverses peuvent être réglées individuellement en introduisant les lattes (17 à 20) plus ou moins profondément dans leurs profilés (14).

La surface d'appui du sommier peut ainsi être modélée et satisfaire les conditions morphologiques et physiologiques de l'utilisateur.



REVENDICATIONS

1. Sommier pour lit constitué par un cadre en une ou plusieurs parties et par des traverses supportées par les côtés longitudinaux de ce cadre, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens (14, 15) permettant de régler individuellement les hauteurs des traverses (13).

2. Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens sont agencés de manière à permettre un réglage gradué des hauteurs des traverses.

3. Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens sont agencés de manière à permettre un réglage continu des hauteurs des traverses.

4. Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les traverses (13) sont composées d'un profilé métallique (14) et d'une latte (15) en matière plastique s'engageant télescopiquement l'un dans l'autre.

5. Sommier selon les revendications 1, 2 et 4, caractérisé par le fait que les profilés métalliques (14) et les lattes (15) en matière plastique ont des profils tels que l'on peut les engager relativement de différentes manières de façon à obtenir des traverses de différentes hauteurs.

6. Sommier selon les revendications 1 et 4, caractérisé par le fait que les lattes (15) présentent une certaine souplesse.

7. Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les traverses (13) sont fixées amoviblement sur le cadre (10).

La présente invention a pour objet un sommier pour lit constitué par un cadre, en une ou plusieurs parties, et par des traverses supportées par les côtés longitudinaux de ce cadre, ces traverses formant une surface plane ou légèrement bombée sur laquelle on pose un matelas.

Dans la plupart des sommiers de ce type, les traverses sont fixes par rapport au cadre, de sorte que les surfaces qu'elles forment sont pratiquement identiques pour tous les sommiers.

Ces surfaces ne sont jamais favorables du point de vue anatomique car elles ne tiennent compte, pour les personnes en bonne santé, ni de leur morphologie, ni des conditions à satisfaire pour bien dormir, ni des précautions à prendre pour éviter les risques de déformation permanente de la colonne vertébrale, etc., et, pour les personnes malades, handicapées, alitées en permanence ou souffrant de déformations orthopédiques, ni des règles à observer pour favoriser une correction des déformations de la colonne vertébrale, ni des positions recommandées pour obtenir une bonne relaxation musculaire ou pour réduire les risques d'escarres.

Certains sommiers de lit du type en question présentent, en vue de tenir compte de l'un ou de l'autre de ces facteurs, des traverses souples ou montées sur des supports élastiques. Malheureusement, ces sommiers ne constituent pas des solutions globales et satisfaisantes aux divers problèmes énoncés implicitement ci-dessus.

En fait, aucun sommier connu ne permet de conformer la surface formée par les traverses de manière à l'adapter personnellement et instantanément à l'anatomie de l'usager.

La présente invention vise à atteindre ce but.

A cet effet, le sommier selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens permettant de régler individuellement les hauteurs des traverses.

5 Le dessin ci-annexé représente, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en plan;

la fig. 2 est une vue en élévation;

la fig. 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la fig. 1;

10 la fig. 4 est une vue en bout, correspondant à la fig. 3, d'une traverse;

la fig. 5 est une vue analogue à la fig. 4 montrant de quelle façon la hauteur de la traverse peut être modifiée; et

15 la fig. 6 est une vue latérale partielle illustrant un réglage des traverses au niveau de la colonne cervicale.

Le sommier représenté au dessin est constitué par un cadre métallique 10 et par des traverses rigides 11 reposant sur un rebord intérieur 12 des côtés longitudinaux 13 du cadre.

20 Chaque traverse est composée de deux éléments: un profilé métallique 14 de section carrée, dont la face supérieure est ouverte longitudinalement sur une partie de sa largeur, et une latte 15 en matière plastique extrudée présentant une certaine souplesse.

Les profilés 14 sont fixés sur les rebords 12 par l'entremise de chevilles 16.

25 Les lattes 15 sont composées d'une âme 17, de deux ailes 18, d'ailettes 19 et d'une base 20. Elles peuvent être introduites par leurs extrémités dans les profilés 14 à trois niveaux différents. Les fig. 4 et 5 montrent les introductions correspondant aux deux niveaux extrêmes.

30 Les hauteurs des traverses 11, c'est-à-dire les niveaux des faces supérieures des lattes 15, sont réglées individuellement de manière à former une surface d'appui modelée conformément aux indications du spécialiste. Lorsque les traverses 11 sont assemblées et mises en place sur le cadre 10, les lattes 15 sont bloquées dans les profilés 14 par les bords verticaux des côtés longitudinaux. A ce moment, il n'est plus possible de modifier les hauteurs des traverses et la surface d'appui telles que réglées lors du montage. Pour effectuer une telle modification, il faut sortir les traverses concernées, retirer les lattes 40 correspondantes et les introduire à des niveaux différents.

35 La fig. 6 illustre le réglage en hauteur des traverses au niveau de la tête d'une personne bien portante de façon que la colonne cervicale prenne une position et une forme parfaitement normales, c'est-à-dire sans zone d'hyperextension ou d'hyperflexion en l'absence de tout élément intermédiaire entre la tête et le matelas. On notera, à ce propos, que les oreillers et traversins, qui deviennent inutiles lorsque l'on utilise le sommier décrit, ont très souvent des effets extrêmement défavorables sur la colonne cervicale. On ajoutera que la souplesse des lattes 15 permet à la surface d'appui du sommier de 50 s'adapter au roulis du corps.

45 Selon une variante, les hauteurs des traverses ne sont pas réglables graduellement, mais de façon continue. Dans ce but, on pourrait prévoir de réaliser les traverses par deux éléments coulissant relativement dans le sens vertical, et des moyens pour 55 solidariser ces deux éléments lorsqu'on a donné à la traverse la hauteur désirée.

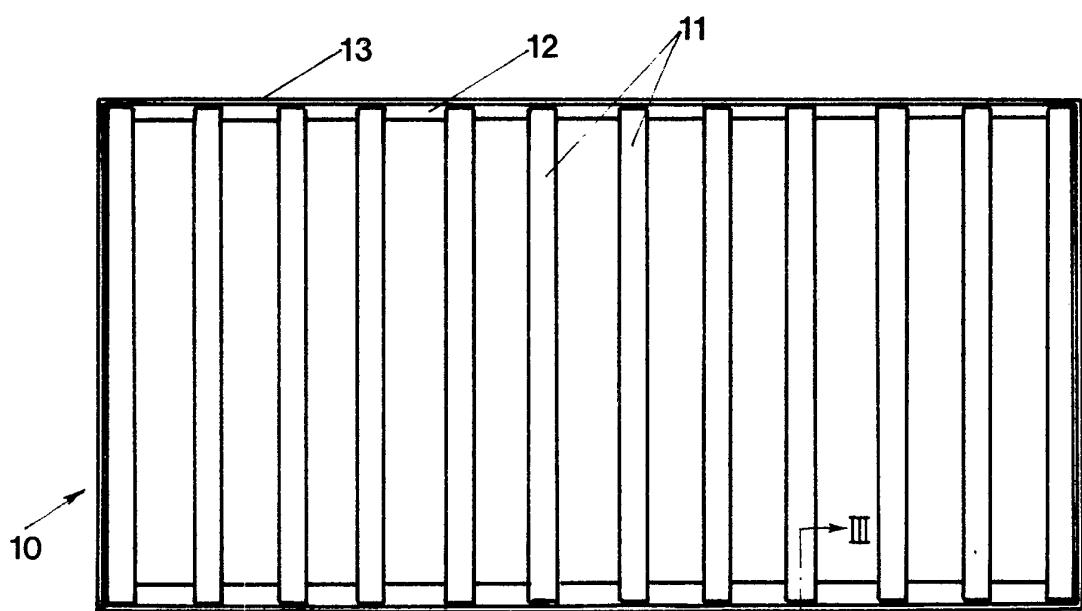


Fig.1

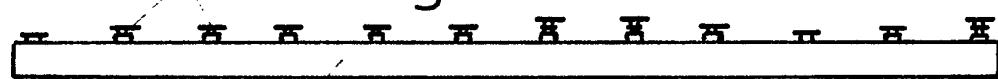


Fig.2

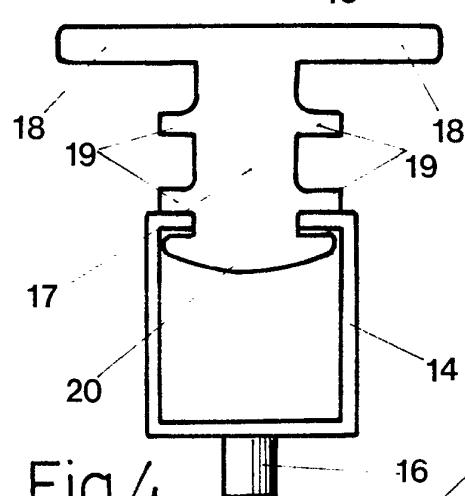


Fig.4

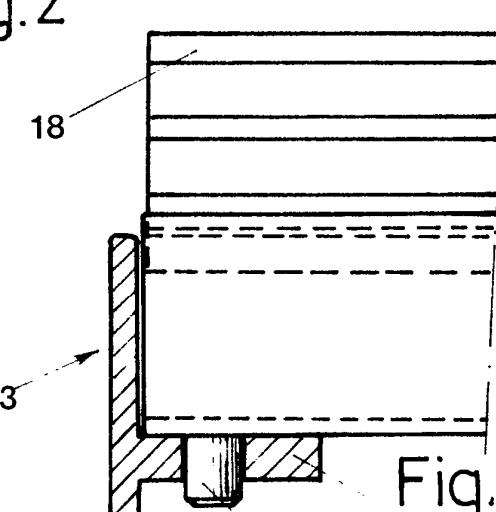


Fig.3

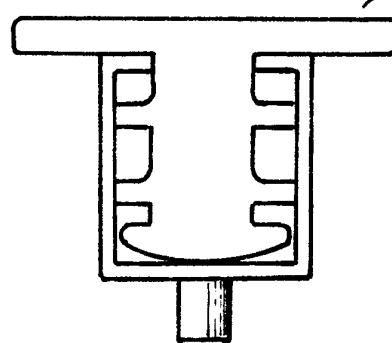


Fig.5

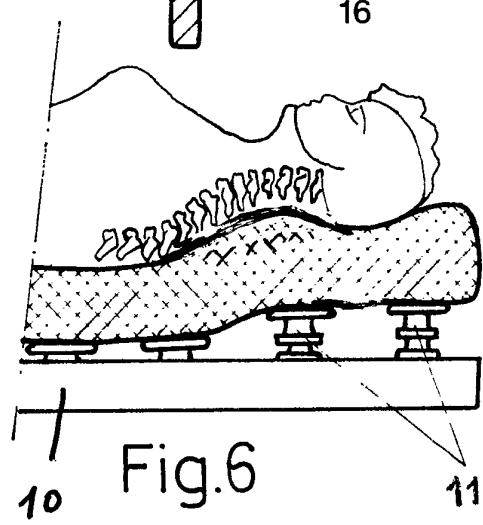


Fig.6